

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Foyer de la Basse Bruche et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure**

CP/2019/588

**Service chef de file :**

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SEM Le Foyer de la Basse Bruche et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

La Caisse des Dépôts et Consignations a proposé à la SEM Le Foyer de la Basse Bruche un emprunt d'un montant de 1 380 000 € qui se compose de 3 tranches de 460 000 € chacune pour les années 2017, 2018 et 2019. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 105 logements et les opérations d'acquisition-amélioration de 11 logements situés à DINSHEIM et de 4 logements situés à DUTTLENHIEM.

Il sera proposé à la Commission Permanente de décider d'accorder la garantie du Département pour chaque tranche de cet emprunt.

La SEM Le Foyer de la Basse Bruche sollicite la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour la deuxième tranche, soit un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué d'une Ligne du Prêt PRLS (prêt de relance du logement social) de 460 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder la garantie du Département à la SEM Le Foyer de la Basse Bruche à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 460 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accorder la garantie du Département à la SEM Le Foyer de la Basse Bruche à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 460 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous*

*autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération.*

*- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son président à le signer de même que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;*

*- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY